

COLLEGE ESCHOLIERS DE LA MOSSON

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS PRIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 06.11.2025

Acte n°5 : Le conseil arrête la date de la Journée Portes Ouvertes au 13 décembre 2025.

Acte n°6 : Le conseil accepte un don de la Fédération Nationale André Maginot pour le financement du voyage à Paris 2026.

Acte n°7 : Le conseil approuve les modalités d'organisation et le budget prévisionnel du voyage Paris et le Monde Arabe du 23 au 25 mars 2026 pour des élèves arabisants, participation financière des familles fixée à 385 € par élève.

Acte n°9 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'association Jita Kyoei Judo pour des séances d'initiation au judo en fin de journée.

Acte n°10 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'Université de Montpellier pour des interventions d'étudiants de la filière STAPS avec l'AS judo du collège.

Acte n°12 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention pour l'organisation du réseau des SEGPA de Montpellier.

Acte n°13 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec la mairie de Montpellier pour l'utilisation d'installations sportives municipales par le collège.

Acte n°14 : Le conseil approuve les tarifs des prestations 2026, dont la perte d'ouvrages au prix de remplacement.

Acte n°15 : Le conseil approuve les tarifs des objets confectionnés 2026.

Acte n°16 : Le conseil adopte son règlement intérieur 2025-26.

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS PRIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 25.11.2025

Acte n°17 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec le lycée Mermoz pour l'organisation de Cordées de la Réussite.

Acte n°18 : Le conseil donne délégation pour l'exercice 2026 au chef d'établissement pour la signature des marchés et conventions à incidence financière annuelle.

Acte n°19 : Le conseil approuve le budget initial 2026.

Acte n°20 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'association Trouve Ta Voix, pour des séances d'apprentissage de prise de parole.

Acte n°21 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec l'association 3MTKD pour l'organisation de séances de futsal dans le cadre du dispositif 2 Heures de Sport supplémentaires au Collège.

Les originaux de ces actes peuvent être consultés auprès du secrétaire général du collège.

Publication du 19 décembre 2025 au 18 février 2026.

Le Principal

Sylvain Koessler

